

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N°004/2023 relatif à l'adoption du règlement sur le fond communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En ratifiant l'accord de Paris, la Suisse s'est engagée à d'une part réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'autre part à viser la neutralité carbone à partir de 2050.

Pour suivre ses exigences, la loi vaudoise sur l'énergie, qui date de 2006, va être mise à jour. Il est notamment prévu que les chauffages électriques soient interdits dès 2030.

Notre Municipalité a décidé de favoriser et d'encourager les énergies renouvelables et les économies d'énergie comme la plupart des villages voisins le font déjà en créant un fond communal.

Comme on peut le découvrir dans les directives relatives aux subventions accordées, la Municipalité a fixé des règles claires inspirées de la pratique de nos voisins.

La Commission de Gestion et des Finances salue cette initiative et prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°004/2023 tel que formulé par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

Vu : Le préavis Municipal N°004/2023, relatif à l'adoption du règlement sur le fond communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Où : le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

D'accepter le préavis tel que présenté

Coinsins, le 14 juin 2023

La Commission de Gestion et des Finances

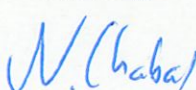
Yannick
SUBLET



Lucy
NIGGLI



Nicolas
CHABAL



Serge
DURST



Léon
SPICHIGER

